Comité des Clients Utilisateurs de RTE

Commission Accès au Réseau

Groupe de Travail

Distributeurs

Relevé de conclusions de la réunion du 30 Novembre 2020

Version définitive

Participants :

Thomas ACKET	ENEDIS
Laurent GAUTHIER	ENEDIS
Benoit LAHOCHE	FN SICAE
Fabien PETIT	SRD
Hannah BENOIT	URM METZ
Stéphane ANDRIEU	UNELEG
Maxime FERRE	SYNDICAT ENTREPRISES LOCALES D'ENERGIE
Quentin BOURE	CRE
Roman PICARD	CRE
Raphaël SIERRA	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Mai-Anh CHAVANE	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Alexis CAUZIT	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Laurent SAVI	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Olivier ARNAUD	RTE – Département Exploitation
Camille HENRIQUES	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Philippe MANTION	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Hélène ROBERT	RTE – Direction Commerciale

***

Sommaire

1. SUIVI DES S3R EnR 3
2. Insertion ENR et préparation concertation CART GRD 3
3. Déploiement du code SOGL et échanges d'informations 4
4. REX dépassements Q RPT/RPD (Suite) 5
5. Evolution triennale des engagements QDE 5

Le projet de compte rendu du GT CURTE GRD du 28 septembre 2020 n'a pas fait l'objet de remarque et est donc validé.

1. SUIVI DES S3R ENR

Un point d'étape sur l'état d'avancement des schémas S3R EnR a été présenté. Des réunions de lancement des EtFs vont être programmées en régions afin de donner de la visibilité sur les différents jalons de l'exercice.
Comme indiqué sur capareseau, les capacités réservées sont de plus en plus remplies, notamment sur la façade atlantique. La révision du schéma Nouvelle Aquitaine, qui doit être validée fin 2020/début 2021 créera de nouvelles capacités d'accueil sur cette zone qui est saturée.
Suite à des demandes faites en GT producteur, des fichiers de données accompagneront les cartes pour rendre les communications plus lisibles sur le suivi des adaptations, et notamment pour présenter la succession temporelle des adaptations dans une même région ainsi que leurs caractéristiques (consistance, quote-part, critères).

2. INSERTION ENR ET PREPARATION CONCERTATION CART GRD

La Commission Accès au Réseau du 22 octobre 2020 a permis d'aborder le REX des limitations de production sur l'été 2020 et les messages directeurs concernant la planification et l'insertion opérationnelle des ENR dans le système électrique.

Ce GT GRD a permis de partager les besoins de clarifications identifiés par RTE concernant la mise à jour du cadre contractuel en lien avec les limitations de production HTA, une mise à jour des trames de CART-GRD/CARD-I devant avoir lieu en 2021, à l'occasion du changement de TURPE.

Sur la base des retours d'expérience et de la concertation à venir, les modalités de limitations de production HTA seront détaillées dans le prochain CART (Turpe 6). Les modalités contractuelles et opérationnelles devront être harmonisées autant que possible entre CART GRD et CARD-I. La concertation proposera notamment de préciser les instants de début et de fin pour l'indemnisation et de partager sur la ou les méthodes standards existantes pour le calcul du volume d'énergie non évacuée. Les principes de la convention complémentaire au CART proposée aux GRD de la zone de Melle seront ainsi partagés avec l'ensemble des GRDs en vue d'être intégrés en DTR (article 2.4 de la DTR RTE sur les limitations de production) et/ou dans la trame standard de CART GRD.

Concernant la fin de la période d'indemnisation, les premières limitations automatiques sur la zone de Melle Longchamps, ont mis en évidence le besoin d'une certaine tolérance pour que l'indemnisation couvre tout ou partie de la période de reprise des producteurs lorsque ces limitations sont associées à des arrêts d'urgence de parcs ENR avec ouverture de DJ. RTE indique que les cas d'ouverture de DJ devraient diminuer au fur et à mesure des retours d'expériences et de l'arrivée de parcs ENR commandables avec lesquels faires de la modulation ou des arrêts « propres ». SRD indique que ce besoin de tolérance restera pérenne pour tous les cas où des ouvertures de DJ se reproduiront, indépendamment des capacités de commandabilité des parcs ENR. RTE souhaite que le principe soit concerté et en ligne avec les prescriptions DTR des GRDs. SRD indique que le cas d'ouverture DJ n'est

pas prévu en DTR, sauf pour des cas de défauts sur le réseau entrainant l'enclenchement des systèmes de protections.

Concernant le calcul de l'ENE (Energie non évacuée), RTE souhaite que soient définies une ou plusieurs méthodes standard avec les acteurs afin d'industrialiser le processus d'indemnisation. La SICAE Oise demande la stratégie de concertation envisagée par RTE, notamment avec les producteurs HTA. RTE envisage d'échanger avec les GRDs sur les avantages et inconvénients de chaque méthode avant d'étendre la discussion avec les producteurs dans le cadre de la CAR et en GT CURTE. RTE est favorable au fait d'inviter des producteurs HTA à ces GTs mais ne souhaite pas se substituer aux instances du CURDE des GRD. La SICAE indique que certains producteurs qui ont des anciens contrats CARD risquent de ne pas être au courant de ces travaux. RTE indique qu'à défaut d'une mise à jour des contrats CARD-I avec les anciens producteurs, un article en DTR permettrait de couvrir plus largement ces producteurs.

3. DEPLOIEMENT DU CODE SOGL ET ECHANGES D'INFORMATIONS

RTE souhaite apporter des clarifications sur les échanges temps réels demandés en lien avec l'implémentation du code SOGL. En effet, RTE requiert des données temps réel à la maille parc HTA afin de construire une vision agrégée à la maille transformateur HTB/HTA dans ses outils de conduite et d'étude, conformément à la représentation de la zone d'observabilité.

La SICAE Oise demande si une prise en charge financière par RTE des travaux RPD nécessaires à ce besoin sera envisagée. RTE indique ne pas prendre en charge les travaux RPD et ne pas avoir défini de date limite de mise en conformité afin de laisser au GRD l'opportunité de réaliser ces travaux en même temps que la prochaine mise à jour de leur contrôle commande. La SICAE Oise identifie comme piste de mettre à disposition les données sur un bornier à l'interface RPT/RPD au sein du poste source. SRD souhaite que ces échanges se fassent en protocole ICCP car plus adapté pour les échanges entre SCADA et plus évolutives. RTE indique revenir vers ces GRDs afin d'échanger sur la faisabilité technique de telles propositions.

RTE indique que ces données permettront une meilleure observabilité en temps réel pour la conduite du RPT et de meilleures prévisions pour les études de réseau à court terme. La SICAE Oise indique être intéressée par ces prévisions à court terme établies par RTE sur la base des télémesures de ses parcs. RTE indique que cela sera rediscuté lors d'un prochain GT Distributeurs. RTE rappelle aller déjà plus loin que le code SOGL en proposant de transmettre des données prévisionnelles jusqu'au proche temps réel aux GRD afin de leur permettre d'être plus autonomes en terme de plans de protection, bouclage HTA et reports de charges.

4. REX DEPASSEMENTS Q RPT/RPD (SUITE)

RTE a présenté lors du GT GRD du 28/09/2020 le bilan sur les dépassements en réactifs à l'interface RPT/RPD sur la période 2019-2020. Le REX avait mis en évidence une baisse de la facturation des dépassements en réactifs en zone tension hautes à partir de mars 2020 par rapport aux années précédentes, alors que des problèmes de tensions hautes continuaient à être observés sur le réseau. RTE avait donc indiqué vouloir réaliser des analyses plus poussées afin d'en rediscuter en GT GRD.

Après étude, il s'avère que les dépassements réels en réactifs en zone tensions hautes ont continué d'augmenter sur l'année 2020 par rapport aux années précédentes, mais que beaucoup de ces dépassements ont été écrêtés du fait des nombreuses demandes RTE de manœuvres de condensateurs sur la même période, expliquant ainsi la baisse apparente des dépassements en réactifs facturés. Ce phénomène semble lié à la crise Covid et le sujet sera analysé lors du REX réactif 2021 afin de surveiller son évolution

5. EVOLUTION TRIENNALE DES ENGAGEMENTS QDE

Au 1er janvier 2021, 98% des postes seront concernés par le renouvellement des engagements QDE triennaux. Depuis 2003, les GRDs ont bénéficié d'une amélioration continue des seuils d'engagements sur le nombre de coupures et 83% des postes ont actuellement le meilleur engagement possible. Le taux de respect des engagements se maintient, avec une moyenne triennale autour de 94%, malgré cette baisse progressive des seuils d'engagements. L'amélioration des seuils d'engagements et le maintien du taux de respect sont liés à l'amélioration constatée de la fréquence de coupure (pratiquement divisée par 2 depuis le début des années 2000), avec une corrélation avec la densité de foudroiement qui a tendance à se réduire.

Prochaine réunion du GT : doodle